

de Paroles Confinées

EDITION SPECIALE

LES GROGNONS

Page 2 : l'an pire...contre attaque!

Page 3 : Compte rendu du Comité Technique

Page 5 : Report du paiement des astreintes

Page 6 : Nos Collègues témoignent

Page 8 : Le billet de Pépé Sévère

Page 9 : Le jeu des mille Euros ?



- A la Mel, pas de matos, on se débrouille !

**Le masque c'est Monsieur Lapin de la Cgt qui me l'a filé,
et les gants, c'est un souvenir de mon papy.**

**Evidemment, pour remplir les tableaux de bord,
c'est pas pratique !**

2020 : L'AN PIRE ?

Déclarant sur France Bleu, le 22 avril dernier, après avoir évoqué le sort « des plus démunis » : *"On a en ce moment plus de **grognards** que de **grognons**, et je sais que les métropolitains sont des combattants"*, notre cher président-empereur Castelain 1^{er} annonce la couleur : c'est la Bérézina à la MEL !

Pris d'élans guerriers et conquérants, notre empereur de Péronne-en-Mélantois sollicite le courage des fiers soldats de l'armée impériale (les grognards) que nous sommes : il va falloir faire des sacrifices !

En effet, vous allez payer la crise du COVID-19, et si vous râlez, vous êtes des vilains grognons !

Ainsi, notre bien aimé empereur Castelain 1^{er} a décidé d'imposer la pose de 3 jours de congés obligatoires d'ici au 24 mai pour les agents de la MEL (hors agents en PCA).

Pourquoi me direz-vous ?

Eh bien, parce qu'une [ordonnance du 15 avril dernier](#) l'impose pour les agents de l'état...mais pas pour les fonctionnaires territoriaux ! On peut donc remercier Castelain 1^{er} : Vive l'Empereur !

De plus, comme nous vous le révélions dans notre dernier « Paroles de Confinés », les masques Garridou que notre Napoléon métropolitain a fait acheter à la MEL et dont vous allez sans doute « bénéficier » en tant qu'agents de la MEL sont jugés non conformes par la Direction Générale de l'Armement.

La grande armée avait, elle aussi, souffert d'un matériel inadéquat lors de la campagne de Russie...ce qui avait contribué à sa destruction. Espérons que nous n'en arrivions pas là...

Mais comme l'a dit Karl Marx : « Celui qui ne connaît pas l'histoire est condamné à la revivre ».

Walter Loo



Castelain 1^{er} exhortant ses grognards lors de l'ascension du plateau du Mélantois

Fable ou histoire

Un jour, maigre et sentant un royal appétit,
Un singe d'une peau de tigre se vêtit.
Le tigre avait été méchant ; lui, fut atroce.
Il avait endossé le droit d'être féroce.
Il se mit à grincer des dents, criant : Je suis
Le vainqueur des halliers, le roi sombre des nuits !
Il s'embusqua, brigand des bois, dans les épines
Il entassa l'horreur, le meurtre, les rapines,
Egorgea les passants, dévasta la forêt,
Fit tout ce qu'avait fait la peau qui le couvrait.
Il vivait dans un antre, entouré de carnage.
Chacun, voyant la peau, croyait au personnage.
Il s'écriait, poussant d'affreux rugissements :
Regardez, ma caverne est pleine d'ossements ;
Devant moi tout recule et frémit, tout émigre,
Tout tremble ; admirez-moi, voyez, je suis un tigre !
Les bêtes l'admiraient, et fuyaient à grands pas.
Un belluaire vint, le saisit dans ses bras,
Déchira cette peau comme on déchire un linge,
Mit à nu ce vainqueur, et dit : Tu n'es qu'un singe !

Jersey, le 6 novembre 1852.

Victor Hugo
Les Châtiments

Le recueil de poèmes *Les Châtiments* mélange des pièces courtes et mordantes, des discours prophétiques, des chansons et des fables dans une grande liberté de ton.

Dans le court texte **Fable ou histoire**, inspirée de "Le Loup devenu Berger" de La Fontaine, Hugo fait la satire de Napoléon III, imposteur monstrueux, un singe travesti en tigre.

Comment ne pas y voir une jolie allégorie sur nos dirigeants, qu'ils soient ici, au 2 du boulevard des Cités Unies où au 55 du faubourg Saint Honoré, à Paris...



COMITE TECHNIQUE du 28 avril, Interventions de Frederic Parisot



Depuis le début du confinement, malgré la nécessaire adaptation de nos modalités de travail, la MEL n'avait pas réuni de Comité technique. Celui du 28 avril (en visio) ne comportait qu'un point à l'ordre du jour, sans vote, celui des modalités de prises de congés obligatoires dans le cadre de la crise sanitaire. La CGT n'en est pas resté là et, suite au courrier adressé le 20 avril au Président, a de nouveau mis sur la table ses inquiétudes, critiques et questions que vous vous posez toutes et tous.

(Retrouvez la note de l'administration [ici](#)).

Nous avons constaté sur la question des jours de congés la difficulté du Président Frémeaux qu'on a retiré de sa retraite pour faire ce sale boulot, et l'absence totale de portage politique. Pour la CGT, il s'agit d'une basse manœuvre du manager en chef, Bruno Cassette qui défaut de nous donner une grosse claque (l'ordonnance prévoit jusqu'à 10 jours) nous met une bonne pichenette. Il faut bien rappeler chaque fois que possible qui est le chef !

Intervention de la CGT Mel au CT du 28 avril 2020

Monsieur le Président,

Dans votre invitation vous mentionniez les interpellations des différentes OS de la MEL pour des questions légitimes qui se posent dans cette période inédite de crise sanitaire internationale.

Vous avez donc proposé la tenue de cette rencontre en visio conférence dans le cadre du CT. Je vous en remercie et constate que la pression envers l'administration a payé.

Hélas, nous avons été extrêmement frustrés à l'ouverture de l'odj. Puisque seul le point des congés confisqués y figure.

La Mel a mis en œuvre immédiatement après l'intervention du Président de la République, le 17 mars, un PCA dans l'optique d'une continuité des services publics et nous le saluons.

Mais la Mel a fait le choix assumé de mettre à l'écart les agents via leurs représentants au cœur du dispositif.

Pourtant dans beaucoup d'autres collectivités comparables, des points au sein du CHSCT et/ou du CT avaient lieu toutes les semaines.

Pour cette question à l'odj, c'est-à-dire la pose obligatoire, la réquisition, de 3 jours de congés pour les agents hors PCA et 5 jours pour les saisonniers, nous allons aller vite à vous donner notre avis même si on ne nous le demande pas officiellement. Une mesure issue d'une ordonnance, c'est le fait du Prince encore une fois à la Mel.

Quelles sont les modalités concrètes ? C'est l'encadrant qui devra autoriser ou pas la pose des 3 5 jours de congés avant le 24 mai ? N'y a-t-il pas un risque manifeste

d'engorgement et mécaniquement de suppression de jours de congés sur la période antérieure ?

Nous sommes scandalisés par cette mesure. Si celle-ci revêt un caractère obligatoire dans la fonction publique d'Etat, elle n'est qu'une possibilité pour les collectivités dans le cadre du principe de libre administration. Les agents, quels que soient leurs statuts, ou la situation dans laquelle ils ont été placés dans cette période de crise ne sont pas responsables de ce qui arrive et ne sont donc pas plus redevables !

Vous n'êtes pas obligés d'appliquer cette confiscation alors ne le faites pas.

Il s'agirait de favoriser comme c'est écrit une reprise de l'activité dans des conditions satisfaisantes et fluides. En quoi ces congés forcés vont-ils fluidifier et faciliter la reprise.

Je signale au passage que certains agents sont déjà pénalisés financièrement car des parties importantes de leur rémunération n'ont pas été versées sur la période.

Nous vous demandons donc de bien vouloir annuler cette disposition.

Nous n'avons à ce jour aucune information sur les modalités pratiques, logistiques et sanitaires de la reprise de l'activité, c-à-d, du déconfinement.

Ce sont de ces sujets là qu'il est légitime de parler. J'y reviendrai...

Nous apprenons dans la note « *qu'il a été acté que tous les agents de la Mel sont opérationnels à distance* » et que c'est aux encadrants d'organiser les choses...

Or c'est bien cette question de la situation des agents quant à l'exercice de leurs missions, aux modalités, et aux incidences statutaires, personnelles et financières qui devrait faire l'objet de discussions au CT, alors que le PCA est devenu un vrai fourre-tout, et que les situations des agents sont presque aussi nombreuses qu'il y a d'agents...mais on apprend « qu'il a été acté que... ». Soit !

En réalité, **Certains agents (500 agents- voire 700 ?) sont réquisitionnés en présentiel ou en télétravail dans le cadre du PCA.** Ils ont été invités récemment à poser leurs congés, mais il leur a été précisé qu'ils devaient rester à la disposition de l'employeur pendant leurs congés. La CGT conteste cette nouvelle disposition « made in Mel » : soit un agent est en congés, soit il est au travail, soit il est en astreinte. Je vous demande donc de bien vouloir vous conformer à la réglementation en vigueur.

Les autres collègues sont placés en confinement. Pour ceux-là, nous constatons une grande diversité de situations. Certains sont mobilisés par leur hiérarchie pour poursuivre l'activité. Une partie d'entre eux semble volontaires pour télétravailler, d'autres se sont vus imposés cette situation. Une partie des agents n'a reçu aucune indication formelle ; et restant dans le doute, se connectent régulièrement au réseau afin de « sécuriser » leur situation vis-à-vis des RH ou de la hiérarchie. Les agents qui se sont mis « eux-mêmes » en télétravail faute d'information claire et précise, auraient dû donner formellement leur accord mais personne ne leur a demandé ! Vous n'avez pas vérifié si leurs conditions de travail à domicile répondaient aux conditions reprise dans le dispositif de télétravail de la MEL. Ni proposé la fourniture des équipements nécessaires !

Certes, on peut comprendre que nous devons nous adapter à une telle crise sanitaire inédite. Mais au nom de cette crise et de la solidarité nationale, on ne peut pas tout accepter !

Vous étiez, il me semble Monsieur le Président, dans l'obligation de consulter les instances représentatives du personnel (CT, CHSCT) concernant cette organisation. Nous aurions certainement pu apporter un éclairage et faire en sorte qu'un cadre clair et lisible soit défini et communiqué à l'ensemble des agents. Hélas, vous avez fait le choix de contourner les organisations syndicales, au travers d'une communication exclusivement descendante.

Il n'est pas trop tard pour bien faire comme nous le suggérons à Damien Castelain. Gageons que la convocation d'un CHSCT le 6 mai aille dans ce sens. Cependant, il aura lieu après toutes les étapes de la moulinette managériale de Bruno Cassette, au sein de son état-major, de la RDE comme du CODIR. Quelle latitude laisserez-vous alors réellement au CHSCT alors qu'il me semble que l'information tout agent sera diffusée le 7 ?

Les risques principaux pour nous toutes et tous sont avant tout liés au virus lui-même, mais ils sont aussi indirects : Nous attirons en effet votre attention sur le fait que cette crise sanitaire comporte des impacts sur les troubles sociaux-psychiques auxquels sont exposés les agents de la MEL : angoisse liée à l'incertitude de leur positionnement, liée à l'isolement, aux difficultés à concilier vie privée, travail, et enseignement scolaires des enfants, droit à la déconnexion bafoué par l'hyper connexion, tableau de bord à remplir et contrôle social à distance.

Au-delà donc de cette mesure que vous voulez nous imposer visant à nous faire payer l'addition à travers nos congés, pour soi-disant fluidifier la reprise, nous exigeons dès aujourd'hui, si on veut que le CHSCT ait un sens, de savoir ce que la Mel a d'ores et déjà prévu pour le déconfinement.

De nombreuses questions nous sont posées collectivement, par exemple :

Quels seront les équipements disponibles (masque FFP2, gants, gel...)

Comment l'espace sera occupé à Biotopie comme dans l'ensemble des sites de la Mel.

Quelles mesures la Mel mettra en place pour protéger les agents dans les transports en commun durant leur travail ou les trajets domicile travail ? Une extension du parc de stationnement ou du forfait pour les agents préférant alors venir en voiture est-elle prévue ?

Quelle solution proposerez-vous pour les agents condamnés rester à leur domicile pour garde d'enfant si leurs enfants ne sont pas retournés à l'école ? Ou sont en partie seulement à l'école ?

Quid de la restauration des agents en présentiel ? Nous avons proposé dossier à l'appui, la Mel de mettre en œuvre les titres restaurants qui permettrait facilement de se restaurer en vente à emporter.

Quid des agents en télétravail forcé ? La Mel prévoit-elle un dédommagement ? (repas, prise en charge du forfait).

Pour la CGT nos premières revendications sont les suivantes. Nous les adapterons en fonction des propositions qui pourraient nous parvenir de la MEL :

- 1- Retrait de la confiscation de 3 à 5 jours de congés, aucune perte de salaire (indiciaire, rifseep, primes, etc...) suite la crise sanitaire
- 2- Nous exigeons, d'ores et déjà, que la MEL dote l'ensemble des agents de masques, de gants et de gel hydro alcoolique.
- 3- La cellule de veille Covid 19 nous adresse régulièrement l'état des lieux à la Mel. Nous avons une vision assez précise des collègues atteints par la maladie, et de ceux présentant des suspicions plus ou moins fortes. Au moment du déconfinement, en respectant bien entendu la confidentialité, nous exigeons que vous mettiez en place toutes les mesures nécessaires pour éviter de nouvelles contagions au sein de notre collectivité (tests, mesures de confinement, ...).
- 4- En outre, la situation des 1400 agents de la MEL localisés au nouveau siège (Biotopie) pose question : le nombre de m² / agents ne permet pas de respecter les gestes barrières.

Nous refusons que les agents soient installés le 11 Mai à moins d'un mètre les uns des autres. Pour ce faire, une partie des agents pourraient être maintenu en situation de télétravail, tandis que l'autre partie réintégrerait le siège et les différents locaux exposés aux mêmes contraintes.

Cette pandémie de Covid19 ne rend que plus urgente le nécessaire réaménagement des locaux préconisé par l'expertise de Secafi. Nous vous demandons de concevoir un plan d'actions sur le sujet, dans le cadre du CHSCT.

Nous proposons la mise en place d'un comité de suivi permettant d'évaluer avec un échéancier, les modalités pratiques de reprise d'activité. Le risque, à la Mel comme au sommet de l'Etat, est que des mesures d'exception soient versées dans le droit commun !

Concrètement, nous vous proposons d'utiliser des espaces de la rue du Ballon comme tiers lieu, offrant plus facilement que sur les autres sites des conditions de sécurité sanitaire convenables.

5- Nous vous demandons de verser au plus vite la prime « Macron » exceptionnelle et rétroactive.

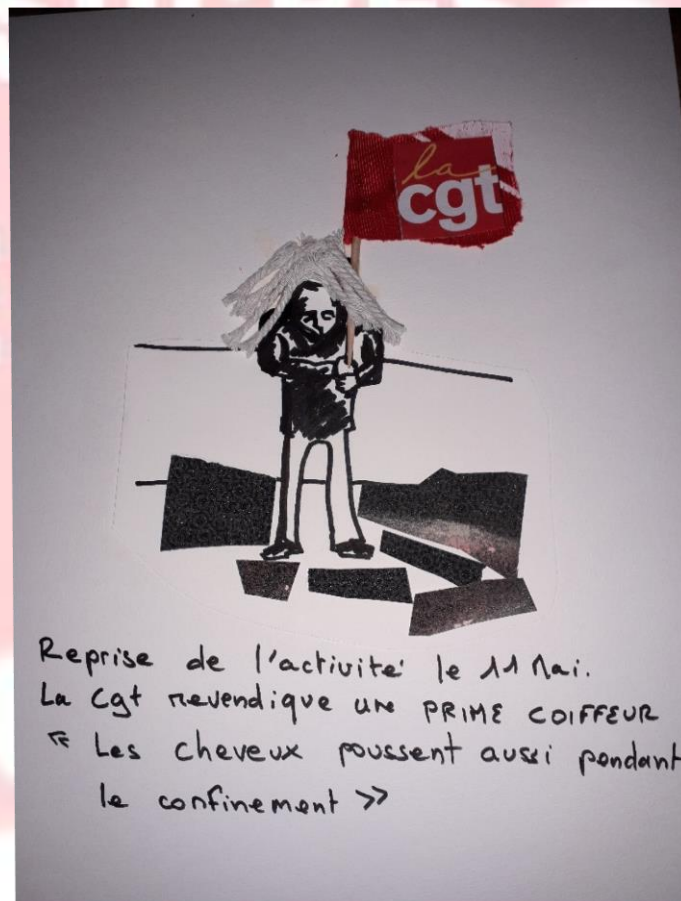
Le droit de retrait a été particulièrement remis en cause sous prétexte d'état d'urgence par le gouvernement Macron qui profite de cette situation pour revenir sur tous les conquits du monde du travail, les droits des agents publics notamment, leur temps de travail les congés...

Dans ce contexte, je vous rappelle que la CGT Mel a relayé un préavis de grève « protecteur » de la fédération CGT des services publics, sur l'ensemble du mois de mai, et que nous pourrions appeler la grève et à la mobilisation pour les journées du 11 mai et suivantes, si nos attentes ne trouvaient aucune réponse auprès de vous ou de vos services.

Je vous remercie,

F. Parisot

Pour la CGT Mel





AGENTS DU PCA, EST-CE ~~CONNA~~ NOS ASTREINTES ?

Par mail datant du 16 avril, notre administration nous informe que les agents ayant effectué des astreintes et des heures supplémentaires en février ne seront pas payées en cette fin avril.

Rappelons que ce sont ces mêmes agents qui assurent nuits et jours le maintien effectif de la continuité de nos services publics. Mobilisés dès le 16 mars (En ayant été prévenus la veille dans l'après-midi), aucun n'a rechigné à la besogne, même dans des conditions sanitaires très anxiogènes.

Même si nous voulons bien comprendre les difficultés pour la mise en place des paies, nous pensons que le paiement des astreintes de Février auraient dû être une priorité eu égard à l'engagement sans faille de nos agents PCA depuis plus d'un mois et demi.

Notre président parle beaucoup de solidarité, mais, à priori, la solidarité envers les agents du PCA n'est pas de mise.

Grace à un opportun amendement, Monsieur Castelain est toujours Président de notre Métropole. Nul doute que le service paie s'est mobilisé pour assurer les émoluments de notre président et ce en temps et en heures. Les agents du PCA, eux peuvent attendre...

**CE SONT LES AGENTS DE
LA MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE QUI
GARANTISSENT LES SERVICES PUBLICS**

NOS COLLEGUES TEMOIGNENT

(Les noms ont été changé pour préserver leurs anonymats)

Fathia, cadre administrative

Quelques jours avant la première allocution du Président Macron, quand les rumeurs de fermeture des écoles se font de plus en plus fortes, deux de mes encadrants font le tour des agents pour les inscrire en télétravail. Bingo ! Me dis-je naïvement...depuis le temps que je le réclame, qu'on m'y refuse alors que je cumule tous les critères. Moi qui ai longtemps cru à un délit de sale gueule ou un excès de pouvoir, je me ravise et me retiens à filer à la boutique pour acheter des fleurs au sergent.

Après deux semaines où je m'organise à la maison, pour assurer la continuité tant bien que mal de mes missions, mon encadrant m'interpelle :

« Je souhaite que vous m'envoyez vos horaires de travail ».

Bizarre après tout ce temps...

« Oui oui merci je vais bien ! »

Puis « 8h- 12H et 13h – 16h »

Puis je reçois cette autre question qui claque devant mes yeux comme un coup de fouet :

« Je veux savoir le temps effectif et non les horaires ou tu es disponible ».

Aïe, question piège ou joker ? Faire appel à un ami ? Carré ? Duo ? Car qu'est-ce que c'est que cette notion de travail effectif versus disponibilité ? Heu, on bosse pas à la tâche dans la Fonction publique ; en tout cas pas encore.

Allez, j'y retourne. Il fait beau. Mes enfants s'occupent à côté. Je suis de bonne humeur.

Alors je lui pose la question par mail au matin...pas de réponse.... Allez, je me lance à nouveau vers midi... un peu humour dans un mail de réponse... et je lui décris une journée type de télétravail: des enfants qui n'ont pas d'horaire fixe, des repas décalés, selon la motivation de mon fils pour ses devoirs, promenade du chien le soir... mais je termine en lui disant que je reste connectée quelle que soit l'heure et disponible même au-delà de 16H....Bref je suis dispo à sa demande... Elle était quand même bien ma réponse?

Et bien non visiblement. C'est pas comme ça qu'on fait à la MEL school of management. Réponse du sergent à 22H20... et oui, la classe !

Lui est en téléconférence toute la journée, et il est toujours sollicité tout le temps...bla bla bla ... toujours MOI JE... MOI JE ...MOI JEon n'est vraiment pas dans le même monde.

Et voilà je l'appelle, car c'est quand même mieux que des mails à 22H20 (car à 22H20 je devais être devant une série netflix... désolée...) je lui fais mes plus plates excuses, et essaie de le convaincre que ce n'était que de l'humour et je reprecise que je reste dispo quand il le faut et surtout je répète que je n'ai que très peu, trop peu de dossiers à gérer.

Bon au bout de 6 semaines, ça va beaucoup mieux.... Je ne mets plus d'humour dans mes mails, je n'ai toujours pas plus de dossier à traiter, et surtout j'ai mis une notification sonore sur mon téléphone portable ce qui me permet de lui répondre immédiatement à ses mails de 22H30....

Note de la CGT : allez, on vous file un remède sans ordonnance pour le droit à la déconnexion. <https://droitaladeconnexion.info/>

Pour le manque d'humour, on vous conseille Desproges ou Coluche...voire la dernière interview de Castelain sur France Bleue.

David Le Covide,

David Le Covide a été victime du corona virus. Il a été hospitalisé et nous a fait une belle frayeur.

Quelques jours après son retour parmi les vivants, il alerte la CGT.

« Je reçois des mails, des message téléphonique ou des sms insistants de mon chef. Il m'interpelle sur mon téléphone personnel. Je n'ai pas de PC professionnel, j'ai bien un ordi personnel mais il est en rade ces derniers jours et pour trouver un réparateur... »

La CGT : « tu es en France camarade. La seule chose obligatoire c'est une pièce d'identité et ta carte de sécu. Les téléphones et les ordi, t'es pas supposé en avoir un. Ni un qui marche. Ni un qui marche que tu mettras au profit de l'employeur ».



David Le Covide : « et en plus je ne suis pas en mesure de gérer mes dossier, tout est à la Mel.

Je ne sais pas dans quelle situation je me trouve placé. Je ne sais pas si je suis en ASA ou en PCA. Ou autre ?

J'ignore quels sont mes devoirs, du coup. Et cela m'inquiète beaucoup ».

La CGT est intervenue fermement contre ces méthodes honteuses.

Renaud Peugeot. Agent à la voirie dans une UT

« On a su dès le 17 mars (au lendemain de l'allocution de Macron) qu'on était réquisitionné. C'est normal, s'il y a bien un service public essentiel pour les habitants, c'est la voirie.

Alors c'était la guerre, comme disait le banquier à la télé, mais on y est allé sans défense. Pas de masque, pas de gel, pas de gants. Peu de temps après on a été doté en gants jetable, mais c'était pour désinfecter nous-mêmes les véhicules.

Outre l'angoisse d'attraper le covid, on est également inquiet pour nos rémunérations. Les dortoirs pour les astreintes ont été supprimés. Ce qui est normal pour respecter les mesures de confinement. Mais c'est une perte substantielle de rémunération pour des agents qui ont des petits salaires. D'autant que le paiement des astreintes et des heures sup n'est plus versé depuis février. On nous a promis une compensation pour les dortoirs, mais on n'en entend plus parler. Pour le reste ça fait quand même bizarre pour un catégorique C de gérer la trésorerie de la Mel...lol
Depuis deux jours, on a reçu des masques lavables avec une vingtaine de lingettes qu'il faut changer régulièrement. Ça ne fait pas lourd et on espère qu'elles seront renouvelées.

La CGT a posé la question en Comité technique le 28 avril : on espère qu'on touchera la prime Macron ! Ce serait la moindre des choses.

Mais c'est pas suffisant. Comme les collègues de la fonction publique hospitalière, dans une certaine mesure, les agents publics de terrain (les éboueurs, les pompiers, les agents de voirie...) assurent la continuité des services publics vitaux et sont applaudis ou sont en photo dans les journaux.

C'est l'occasion de reconnaître que c'est nous qui pour une grande part faisons tourner ces services publics, sur le terrain. Alors la CGT pourrait demander à la Mel de revoir à la hausse notre RIFSEEP : ça, ce serait une vraie reconnaissance ! »

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos témoignages...syndicat_cgt@lillemetropole.fr

1er MAI 2020

**Pour un monde juste,
durable et solidaire**

ATTESTATION

Le 1er mai



**J'ai le droit de
me faire entendre**

*Je signe la pétition « construisons ensemble
le jour d'après... » sur le site cgt.fr*



*La pétition « Plus jamais ça ! construisons ensemble le jour d'après »
a été initiée par 15 associations et organisations syndicales dont la CGT*

Billet d'humeur de Pépé Sévère

Salut les petits clous !!

Les Premiers de cordée !!!

Salut les petits clous, comment allez-vous bien ?? Bon d'accord la réponse est dans la question !!

J'espère qu'avec ce beau temps vous profitez un peu pour vous dégourdir les jambes en allant compter les moineaux, en ayant bien pris soin de prendre votre attestation et aussi de bien regarder autour de vous si aucun corbeau vous scrute derrière sa fenêtre !!

Bon passons au titre de mon billet d'humeur « les premiers de cordée », phrase qu'affectionne le président Macron et qu'il utilise pour parler de « ceux qui réussissent » parler de ceux qui bossent pour se payer un costard, bref ses amis du CAC 40.

Il utilise cette phrase avec beaucoup d'arrogance, car comme la plupart des hommes politiques, il a un mépris total de la classe populaire. Il n'est pas à son coup d'essais et il n'est malheureusement pas le seul, souvenez-vous de Raffarin avec « la France d'en bas » où de Valls avec « les p'tites gens » où encore Hollande avec « les sans dents ». Oui il n'est pas à son coup d'essais avec un petit florilège : **les pauvres qui prennent le train ou les gens qui ne sont rien, les salariés pour beaucoup illettrés** et encore plus abjecte cette phrase qui reflète son état d'esprit « **les Français ne comprennent que par la punition et la répression** ». Et encore j'aurais pu en rajouter quelques-unes tant la liste est longue, voilà comment pense une grande partie de la classe politique envers la classe populaire !!

C'est sans parler des énarques, des Hauts fonctionnaires de l'Etat qui sont pour la plupart à mettre dans le même sac et sans oublier bien-sûr certains journalistes comme Barnier et consorts qui pour être bien avec l'Élysée sont des plus méprisants. Le symptôme de la pensée complexe mis en avant par Macron, les voilà les premiers de cordée que le président adore.

Je me suis un peu égaré du titre de mon billet d'humeur mais parfois c'est bon de se lâcher un peu et heureusement que le CGT/Infos existe !!

Donc « les premiers de cordée » mais au fait ils sont où Président Macron hein où ?? Tiens pas là !!! Certainement assis dans un beau canapé en cuir, ou alors en confinement au bord de leur piscine en mangeant du Homard et sirotant un Mojito, ou bien derrière leur écran d'ordinateur à scruter les cours de la bourse, ou encore en train de dénigrer les fonctionnaires et les régimes spéciaux à la télé.

Attention qu'ils n'attrapent pas d'escarres à leurs fondements, ou un torticolis de la langue !!

Les premiers de corvée!!

Avec cette crise sanitaire les véritables « premiers de cordée » sont ceux qui travaillent en première ligne comme dans les Hôpitaux, dans les grandes surfaces, les routiers, la liste est longue pour citer tous les « premiers de corvée » qui s'interrogent sur leurs sécurités au travail. Ce sont eux qui portent la France à bout de bras donc merci à eux. On n'oubliera pas soyez en sûr !!

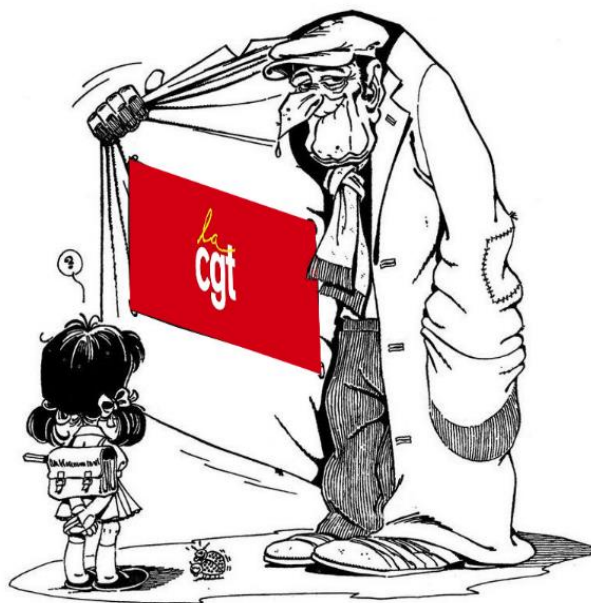
Vos premiers de cordée Monsieur le Président vont bientôt entendre la voix qui monte dans la classe populaire « **Les premiers de cordée parlent aux Français Faites-nous confiance** »

Tu l'entends la Voix qui monte !!

Alors encore merci à nos véritables « Premiers de cordée et qui sont aussi les premiers de corvée »

Salut les petits clous, Sortez couverts et prenez bien soin de vous,

Pépé sévère



« PRIME MACRON » a LA MEL ?

